

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - ITTEVILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910315700083

POSTE COMPTABLE : Perception de LA FERTE-ALAIS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE D' ITTEVILLE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	28
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	45
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	47

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 91315	ITTEVILLE MAIRIE D'ITTEVILLE	BP 2020
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 524 646,00	7 828 005,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 696 640,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 524 646,00	10 524 646,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 532 879,67	5 519 768,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 416 077,33	1 010 507,76
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 418 680,80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 948 957,00	7 948 957,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		18 473 603,00	18 473 603,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 269 922,00	0,00	2 818 929,00	2 818 929,00	2 818 929,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 464 905,73	0,00	4 339 499,76	4 339 499,76	4 339 499,76
014	Atténuations de produits	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
65	Autres charges de gestion courante	448 200,00	0,00	360 460,00	360 460,00	360 460,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 297 027,73	0,00	7 632 888,76	7 632 888,76	7 632 888,76
66	Charges financières	170 000,00	0,00	177 148,00	177 148,00	177 148,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	477 636,04		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 958 663,77	0,00	7 844 036,76	7 844 036,76	7 844 036,76
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 118 296,73		2 334 791,00	2 334 791,00	2 334 791,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	326 549,50		345 818,24	345 818,24	345 818,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 444 846,23		2 680 609,24	2 680 609,24	2 680 609,24
TOTAL		9 403 510,00	0,00	10 524 646,00	10 524 646,00	10 524 646,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 524 646,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	718 350,00	0,00	582 781,00	582 781,00	582 781,00
73	Impôts et taxes	5 094 316,94	0,00	5 487 309,16	5 487 309,16	5 487 309,16
74	Dotations et participations	1 224 264,00	0,00	1 288 761,00	1 288 761,00	1 288 761,00
75	Autres produits de gestion courante	60 900,00	0,00	67 900,00	67 900,00	67 900,00
Total des recettes de gestion courante		7 132 830,94	0,00	7 461 751,16	7 461 751,16	7 461 751,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 141 130,94	0,00	7 470 051,16	7 470 051,16	7 470 051,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	175 551,88		357 954,00	357 954,00	357 954,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		175 551,88		357 954,00	357 954,00	357 954,00
TOTAL		7 316 682,82	0,00	7 828 005,16	7 828 005,16	7 828 005,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 696 640,84
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 524 646,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 322 655,24
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00	149 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 406 096,90	1 416 077,33	5 179 299,67	5 179 299,67	6 595 377,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	270 500,00	0,00	120 500,00	120 500,00	120 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 806 596,90	1 416 077,33	5 448 799,67	5 448 799,67	6 864 877,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	472 000,00	0,00	675 038,00	675 038,00	675 038,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	606 228,82		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 088 228,82	0,00	685 038,00	685 038,00	685 038,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 894 825,72	1 416 077,33	6 133 837,67	6 133 837,67	7 549 915,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	175 551,88		357 954,00	357 954,00	357 954,00
041	Opérations patrimoniales (4)	41 087,86		41 088,00	41 088,00	41 088,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	216 639,74		399 042,00	399 042,00	399 042,00
	TOTAL	11 111 465,46	1 416 077,33	6 532 879,67	6 532 879,67	7 948 957,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**7 948 957,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 635 484,00	500 000,00	1 607 564,00	1 607 564,00	2 107 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	5 261 013,37	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des recettes d'équipement	7 146 497,37	500 000,00	1 857 564,00	1 857 564,00	2 357 564,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	430 000,00	510 507,76	430 000,00	430 000,00	940 507,76
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	488 534,54	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 049 034,00	0,00	510 507,20	510 507,20	510 507,20
	Total des recettes financières	2 967 568,54	510 507,76	940 507,20	940 507,20	1 451 014,96
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 114 065,91	1 010 507,76	2 798 071,20	2 798 071,20	3 808 578,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 118 296,73		2 334 791,00	2 334 791,00	2 334 791,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	326 549,50		345 818,24	345 818,24	345 818,24
041	Opérations patrimoniales (4)	41 087,86		41 088,00	41 088,00	41 088,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 485 934,09		2 721 697,24	2 721 697,24	2 721 697,24

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		11 600 000,00	1 010 507,76	5 519 768,44	5 519 768,44	6 530 276,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 418 680,80
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 948 957,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 322 655,24
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 818 929,00		2 818 929,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76		4 339 499,76
014	Atténuations de produits	114 000,00		114 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00		360 460,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	177 148,00	0,00	177 148,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	0,00	34 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	345 818,24	345 818,24
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 334 791,00	2 334 791,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 844 036,76	2 680 609,24	10 524 646,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**10 524 646,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 691,00	4 691,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	353 263,00	363 263,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	675 038,00	0,00	675 038,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	149 000,00	0,00	149 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 595 377,00	41 088,00	6 636 465,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	120 500,00	0,00	120 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 549 915,00	399 042,00	7 948 957,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**7 948 957,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00		582 781,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 487 309,16		5 487 309,16
74	Dotations et participations	1 288 761,00		1 288 761,00
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	0,00	67 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 300,00	357 954,00	366 254,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 470 051,16	357 954,00	7 828 005,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**2 696 640,84**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**10 524 646,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	940 507,76	0,00	940 507,76
13	Subventions d'investissement	2 107 564,00	0,00	2 107 564,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	41 088,00	41 088,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	250 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		345 818,24	345 818,24
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		2 334 791,00	2 334 791,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20		510 507,20
Recettes d'investissement – Total		3 808 578,96	2 721 697,24	6 530 276,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**1 418 680,80**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**7 948 957,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 269 922,00	2 818 929,00	2 818 929,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	465 920,00	448 460,00	448 460,00
60611	Eau et assainissement	61 080,00	61 080,00	61 080,00
60612	Energie - Electricité	271 930,00	271 930,00	271 930,00
60621	Combustibles	500,00	500,00	500,00
60622	Carburants	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	33 630,00	38 880,00	38 880,00
60624	Produits de traitement	5 250,00	6 300,00	6 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	38 060,00	38 500,00	38 500,00
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	28 000,00	28 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	63 685,00	66 870,00	66 870,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60636	Vêtements de travail	11 500,00	11 500,00	11 500,00
6064	Fournitures administratives	12 770,00	12 770,00	12 770,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 040,00	30 040,00	30 040,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	600,00	600,00
611	Contrats de prestations de services	47 590,00	48 222,00	48 222,00
6135	Locations mobilières	70 250,00	140 040,00	140 040,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	63 000,00	63 000,00	63 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	220 000,00	170 000,00	170 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	33 000,00	33 000,00	33 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 500,00	22 500,00	22 500,00
6156	Maintenance	152 350,00	164 350,00	164 350,00
6161	Multirisques	78 000,00	90 000,00	90 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	25 000,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	29 000,00	29 000,00	29 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 649,00	4 519,00	4 519,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 100,00	12 100,00	12 100,00
6226	Honoraires	10 000,00	243 660,00	243 660,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	80 000,00	80 000,00
6228	Divers	22 700,00	22 700,00	22 700,00
6231	Annonces et insertions	15 300,00	28 800,00	28 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	121 538,00	143 279,00	143 279,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	100,00	100,00
6237	Publications	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6238	Divers	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6247	Transports collectifs	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	45 000,00	45 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	3 329,00	3 329,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	200 000,00	200 000,00
6284	Redevances pour services rendus	39 180,00	39 180,00	39 180,00
6288	Autres services extérieurs	5 500,00	6 520,00	6 520,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6358	Autres droits	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 464 905,73	4 339 499,76	4 339 499,76
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	44 000,00	44 000,00
6331	Versement de transport	39 950,00	39 950,00	39 950,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 350,00	12 010,00	12 010,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	58 030,00	58 030,00	58 030,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 584 400,00	1 575 435,76	1 575 435,76
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	50 430,73	50 429,00	50 429,00
64118	Autres indemnités titulaires	489 350,00	489 350,00	489 350,00
64131	Rémunérations non tit.	958 200,00	865 200,00	865 200,00
64162	Emplois d'avenir	8 600,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 020,00	500 020,00	500 020,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	565 280,00	565 280,00	565 280,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 730,00	43 730,00	43 730,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	31 065,00	31 065,00	31 065,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	1 800,00	1 800,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	114 000,00	114 000,00	114 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	114 000,00	114 000,00	114 000,00
65	Autres charges de gestion courante	448 200,00	360 460,00	360 460,00
6531	Indemnités	100 200,00	100 200,00	100 200,00
6533	Cotisations de retraite	4 300,00	4 300,00	4 300,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 200,00	7 200,00	7 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	400,00	400,00	400,00
65548	Autres contributions	1 500,00	19 860,00	19 860,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 500,00	2 500,00	2 500,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	80 100,00	40 000,00	40 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	66 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	131 000,00	131 000,00	131 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 297 027,73	7 632 888,76	7 632 888,76
66	Charges financières (b)	170 000,00	177 148,00	177 148,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	167 148,00	167 148,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	5 000,00	5 000,00
666	Pertes de change	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	14 000,00	34 000,00	34 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	477 636,04	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 958 663,77	7 844 036,76	7 844 036,76
023	Virement à la section d'investissement	1 118 296,73	2 334 791,00	2 334 791,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	326 549,50	345 818,24	345 818,24
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	326 549,50	345 818,24	345 818,24
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 444 846,23	2 680 609,24	2 680 609,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 444 846,23	2 680 609,24	2 680 609,24
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 403 510,00	10 524 646,00	10 524 646,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 524 646,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-21 058,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-26 058,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	718 350,00	582 781,00	582 781,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 350,00	1 350,00	1 350,00
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	44 431,00	44 431,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7066	Redevances services à caractère social	95 000,00	95 000,00	95 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	552 000,00	427 000,00	427 000,00
73	Impôts et taxes	5 094 316,94	5 487 309,16	5 487 309,16
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 971 049,00	4 135 761,00	4 135 761,00
73211	Attribution de compensation	441 595,00	441 594,16	441 594,16
73212	Dotations de solidarité communautaire	138 552,00	138 552,00	138 552,00
73221	FNGIR	247 402,00	247 402,00	247 402,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	130 000,00	130 000,00
7353	Redevance des mines	0,00	45 000,00	45 000,00
7362	Taxes de séjour	0,00	3 000,00	3 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	23 000,00	23 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	292 718,94	320 000,00	320 000,00
74	Dotations et participations	1 224 264,00	1 288 761,00	1 288 761,00
7411	Dotations forfaitaire	375 629,00	348 063,00	348 063,00
74121	Dotations de solidarité rurale	297 392,00	306 727,00	306 727,00
74127	Dotations nationales de péréquation	12 895,00	10 445,00	10 445,00
7472	Participat° Régions	0,00	6 000,00	6 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	10 000,00	10 000,00
7478	Participat° Autres organismes	351 000,00	410 000,00	410 000,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	120 000,00	125 452,00	125 452,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 595,00	6 595,00	6 595,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	60 753,00	65 479,00	65 479,00
75	Autres produits de gestion courante	60 900,00	67 900,00	67 900,00
752	Revenus des immeubles	60 900,00	37 900,00	37 900,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 132 830,94	7 461 751,16	7 461 751,16
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 300,00	8 300,00	8 300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 300,00	8 300,00	8 300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 141 130,94	7 470 051,16	7 470 051,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	175 551,88	357 954,00	357 954,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	175 551,88	357 954,00	357 954,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		175 551,88	357 954,00	357 954,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 316 682,82	7 828 005,16	7 828 005,16

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 696 640,84
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 524 646,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	130 000,00	149 000,00	149 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	25 000,00	24 000,00	24 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	80 000,00	80 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	45 000,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 406 096,90	5 179 299,67	5 179 299,67
2111	Terrains nus	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	218 500,00	30 000,00	30 000,00
21311	Hôtel de ville	60 000,00	60 000,00	60 000,00
21312	Bâtiments scolaires	465 000,00	75 000,00	75 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 403 912,14	650 000,72	650 000,72
2135	Installations générales, agencements	72 500,00	80 000,00	80 000,00
2138	Autres constructions	160 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	520 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	3 522 192,64	1 348 565,00	1 348 565,00
21532	Réseaux d'assainissement	40 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	75 000,00	75 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	929 182,00	929 182,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	127 000,00	35 850,00	35 850,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	41 000,00	64 000,00	64 000,00
2182	Matériel de transport	61 971,12	91 971,00	91 971,00
2183	Matériel de bureau et informatique	117 580,00	115 200,00	115 200,00
2184	Mobilier	22 975,50	19 746,95	19 746,95
2188	Autres immobilisations corporelles	203 465,50	284 784,00	284 784,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	270 500,00	120 500,00	120 500,00
2313	Constructions	20 500,00	20 500,00	20 500,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	250 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		9 806 596,90	5 448 799,67	5 448 799,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	472 000,00	675 038,00	675 038,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	653 038,00	653 038,00
1643	Emprunts en devises	10 000,00	10 000,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	606 228,82	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 088 228,82	685 038,00	685 038,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 894 825,72	6 133 837,67	6 133 837,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	175 551,88	357 954,00	357 954,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	175 551,88	357 954,00	357 954,00
102296	Reprise sur taxe d'aménagement	0,00	4 691,00	4 691,00
13911	Etat et établissements nationaux	14 687,85	14 688,00	14 688,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	22 206,00	44 412,00	44 412,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	11 927,00	35 781,00	35 781,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	3 000,00	6 000,00	6 000,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres grouppts	116 401,94	232 804,00	232 804,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 329,09	12 682,00	12 682,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	6 896,00	6 896,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	41 087,86	41 088,00	41 088,00
2118	Autres terrains	38 333,86	38 334,00	38 334,00
21312	Bâtiments scolaires	2 544,00	2 544,00	2 544,00
2182	Matériel de transport	210,00	210,00	210,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		216 639,74	399 042,00	399 042,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		11 111 465,46	6 532 879,67	6 532 879,67
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				1 416 077,33
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 948 957,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 635 484,00	1 607 564,00	1 607 564,00
1312	Subv. transf. Régions	900 000,00	900 000,00	900 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	49 306,00	21 386,00	21 386,00
1323	Subv. non transf. Départements	686 178,00	686 178,00	686 178,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 261 013,37	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 261 013,37	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	250 000,00	250 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des recettes d'équipement		7 146 497,37	1 857 564,00	1 857 564,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	918 534,54	430 000,00	430 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	350 000,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	488 534,54	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 049 034,00	510 507,20	510 507,20
Total des recettes financières		2 967 568,54	940 507,20	940 507,20
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		10 114 065,91	2 798 071,20	2 798 071,20
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 118 296,73	2 334 791,00	2 334 791,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	326 549,50	345 818,24	345 818,24
2802	Frais liés à la réalisation des document	55 593,52	74 863,24	74 863,24
28031	Frais d'études	8 507,00	8 507,00	8 507,00
28033	Frais d'insertion	1 562,98	1 563,00	1 563,00
28051	Concessions et droits similaires	9 545,48	9 545,00	9 545,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 074,01	2 074,00	2 074,00
281311	Hôtel de ville	2 681,00	2 681,00	2 681,00
281312	Bâtiments scolaires	3 824,88	3 825,00	3 825,00
281318	Autres bâtiments publics	4 746,00	4 746,00	4 746,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00	5 081,00	5 081,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 330,69	13 331,00	13 331,00
28151	Réseaux de voirie	5 086,52	5 087,00	5 087,00
28152	Installations de voirie	4 248,37	4 248,00	4 248,00
281532	Réseaux d'assainissement	35 540,00	35 540,00	35 540,00
281534	Réseaux d'électrification	7 739,43	7 739,00	7 739,00
281538	Autres réseaux	1 235,00	1 235,00	1 235,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 239,14	3 239,00	3 239,00
281571	Matériel roulant	3 402,24	3 402,00	3 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 881,46	9 881,00	9 881,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 911,06	18 911,00	18 911,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 816,00	7 816,00	7 816,00
28182	Matériel de transport	25 843,00	25 843,00	25 843,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 993,47	30 993,00	30 993,00
28184	Mobilier	15 995,66	15 996,00	15 996,00
28188	Autres immo. corporelles	49 671,59	49 672,00	49 672,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 444 846,23	2 680 609,24	2 680 609,24
041	Opérations patrimoniales (9)	41 087,86	41 088,00	41 088,00
2031	Frais d'études	38 333,86	38 334,00	38 334,00
2033	Frais d'insertion	2 754,00	2 754,00	2 754,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 485 934,09	2 721 697,24	2 721 697,24

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 600 000,00	5 519 768,44	5 519 768,44
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				1 010 507,76
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				1 418 680,80
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 948 957,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	673 038	794 972	45 702	134 269	249 430	472 500	0	4 180	0	3 759 747	0	6 133 838
- Equipements municipaux (2)		782 972	45 702	134 269	249 430	472 500	0	4 180	0	3 759 747	0	5 448 800
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	673 038											673 038
Dépenses d'ordre	399 042											399 042
Total dépenses de l'exercice	1 072 080	794 972	45 702	134 269	249 430	472 500	0	4 180	0	3 759 747	0	6 532 880
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	386 125	0	0	0	1 029 952	0	1 416 077
Total cumulé dépenses d'investissement	1 072 080	794 972	45 702	134 269	249 430	858 625	0	4 180	0	4 789 699	0	7 948 957
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 662 204	250 000	0	0	21 386	1 586 178	0	0	0	0	0	5 519 768
RAR N-1 et reports	510 508	1 418 681	0	0	0	500 000	0	0	0	0	0	2 429 189
Total cumulé recettes d'investissement	4 172 712	1 668 681	0	0	21 386	2 086 178	0	0	0	0	0	7 948 957

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 919 257	3 048 358	296 746	1 408 737	546 958	890 136	0	674 775	0	739 679	0	10 524 646
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 919 257	3 048 358	296 746	1 408 737	546 958	890 136	0	674 775	0	739 679	0	10 524 646
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 762 924	81 300	0	425 000	34 431	236 350	0	275 000	0	10 000	3 000	7 828 005
RAR N-1 et reports	2 696 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 696 641
Total cumulé recettes de fonctionnement	9 459 565	81 300	0	425 000	34 431	236 350	0	275 000	0	10 000	3 000	10 524 646

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		1 072 080	794 972	45 702	134 269	249 430	858 625	0	4 180	0	4 789 699	0	7 948 957
Dépenses réelles		673 038	794 972	45 702	134 269	249 430	858 625	0	4 180	0	4 789 699	0	7 549 915
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
16	Emprunts et dettes assimilées	673 038	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	675 038
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	69 000	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	149 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	613 972	45 702	134 269	228 930	858 625	0	4 180	0	4 709 699	0	6 595 377
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	100 000	0	0	20 500	0	0	0	0	0	0	120 500
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>399 042</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>399 042</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	357 954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	357 954
041	Opérations patrimoniales	41 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 088

RECETTES													
Total recettes investissement		4 172 712	250 000	0	0	21 386	2 086 178	0	0	0	0	0	6 530 276
Recettes réelles		1 451 015	250 000	0	0	21 386	2 086 178	0	0	0	0	0	3 808 579
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	510 507
10	Dotations, fonds divers et réserves	940 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	940 508
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	21 386	2 086 178	0	0	0	0	0	2 107 564

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 721 697	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 721 697
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 334 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 334 791
040	Opérat° ordre transfert entre sections	345 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 818
041	Opérations patrimoniales	41 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 088

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 919 257	3 048 358	296 746	1 408 737	546 958	890 136	0	674 775	0	739 679	0	10 524 646
Dépenses réelles		238 648	3 048 358	296 746	1 408 737	546 958	890 136	0	674 775	0	739 679	0	7 844 037
011	Charges à caractère général	1 500	1 256 600	59 979	578 890	396 861	189 400	0	52 919	0	282 780	0	2 818 929
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 452 058	236 367	829 847	148 097	656 736	0	621 356	0	395 039	0	4 339 500
014	Atténuations de produits	0	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	55 000	196 700	400	0	2 000	44 000	0	500	0	61 860	0	360 460
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	177 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 148
67	Charges exceptionnelles	5 000	29 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 680 609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 680 609
023	Virement à la section d'investissement	2 334 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 334 791
042	Opérat° ordre transfert entre sections	345 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 818
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 762 924	81 300	0	425 000	34 431	236 350	0	275 000	0	10 000	3 000	7 828 005
Recettes réelles		6 404 970	81 300	0	425 000	34 431	236 350	0	275 000	0	10 000	3 000	7 470 051
013	Atténuations de charges	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	12 000	0	425 000	34 431	6 350	0	95 000	0	10 000	0	582 781
73	Impôts et taxes	5 461 309	23 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	5 487 309
74	Dotations et participations	868 761	10 000	0	0	0	230 000	0	180 000	0	0	0	1 288 761
75	Autres produits de gestion courante	39 900	28 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 900
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	8 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 300
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>357 954</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>357 954</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>357 954</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>357 954</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 048 600,84									
1641 Emprunts en euros (total)					12 900 000,00									
13509	CREDIT AGRICOLE	29/06/2012	23/07/2012	23/10/2012	292 000,00	F		4,500	0,000		T	P	N	A-1
296132	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	18/12/2013	18/03/2014	231 000,00	F		3,500	0,000		T	P	N	A-1
5138181	CAISSE DES DEPOTS	18/04/2016	11/04/2016	02/05/2017	230 000,00	F		1,750	0,000		A	P	N	A-1
5138182	CAISSE DES DEPOTS	18/04/2016	11/04/2016	11/10/2016	230 000,00	F		0,016	0,000		T	P	N	A-1
60299216619	CREDIT AGRICOLE	08/07/2011	23/08/2011	01/02/2012	334 000,00	F		4,200	0,000		S	P	N	A-1
9060739	CAISSE D'EPARGNE IDF PARIS	26/06/2012	06/07/2012	05/11/2012	376 000,00	F		4,500	0,000		T	P	N	A-1
A751101T001	CAISSE D'EPARGNE IDF PARIS	17/12/2010	13/02/2012	13/05/2012	1 500 000,00	F		3,980	0,000		T	P	N	A-1
MIN231860	SFIL	27/06/2005	30/06/2006	01/10/2006	327 000,00	F		3,370	0,000		T	P	N	A-1
MIN240434	SFIL	31/05/2006	01/01/2008	01/04/2008	870 000,00	F		3,990	0,000		T	P	N	B-1
MIN247497	SFIL	20/04/2007	30/04/2008	01/08/2008	530 000,00	F		4,250	0,000		T	P	N	A-1
MON231879	SFIL	27/06/2005	07/07/2005	01/11/2005	180 000,00	F		3,160	0,000		T	P	N	A-1
MON501879	BANQUE POSTALE	11/12/2014	19/12/2014	01/04/2015	500 000,00	F		2,180	0,000		T	P	N	A-1
MON528175EUR-0529327/001	BANQUE POSTALE	14/08/2019	01/02/2020	01/02/2020	2 000 000,00	F		0,770	0,000		T	P	N	A-1
MON530615EUR	BANQUE POSTALE	23/07/2019	01/12/2019	01/12/2019	3 000 000,00	F		0,790	0,000		T	P	N	A-1
MPH525916EUR-0526964/001	BANQUE POSTALE	21/12/2018	31/12/2018	01/05/2019	400 000,00	F		0,510	0,000		T	P	N	A-1
MPH525917EUR-0526965/001	BANQUE POSTALE	21/12/2018	31/12/2018	01/05/2019	400 000,00	F		0,510	0,000		T	P	N	A-1
MPH525918EUR-0526966/001	BANQUE POSTALE	21/12/2018	31/12/2018	01/05/2019	500 000,00	F		0,510	0,000		T	P	N	A-1
MPH525919EUR-0526967/001	BANQUE POSTALE	21/12/2018	31/12/2018	01/05/2019	500 000,00	F		0,510	0,000		T	P	N	A-1
MPH525920EUR-0526968/001	BANQUE POSTALE	21/12/2018	31/12/2018	01/05/2019	500 000,00	F		0,510	0,000		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					148 600,84									
MON231899CHF	DEXIA	27/06/2005	08/07/2005	01/11/2005	148 600,84	F		2,730	0,000		T	P	N	F-4
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					169 903,00									
1681 Autres emprunts (total)					169 903,00									
19-2002	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE	06/09/2002	31/12/2002	07/08/2005	169 903,00	F		0,000	0,000		A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 218 503,84									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		10 435 972,82					643 598,29	167 147,37	0,00	28 086,80
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 428 542,74					636 168,21	167 007,78	0,00	28 086,80
13509	N	0,00	A-1	175 022,25	7,00	F		0,000	19 322,55	7 552,97	0,00	1 313,72
296132		0,00	A-1	152 760,59	8,00	F		0,000	14 705,34	5 155,02	0,00	174,49
5138181		0,00	A-1	206 999,99	26,00	F		0,000	7 666,67	3 622,50	0,00	2 523,07
5138182		0,00	A-1	204 915,68	21,00	F		0,000	7 977,25	3 151,87	0,00	501,18
60299216619	N	0,00	A-1	181 925,49	6,00	F		0,000	22 841,59	7 396,23	0,00	2 756,74
9060739	N	0,00	A-1	231 464,75	7,00	F		0,000	24 881,04	9 725,76	0,00	1 372,93
A751101T001	N	0,00	A-1	1 053 906,85	12,00	F		0,000	68 186,23	40 936,21	0,00	5 117,18
MIN231860	N	0,00	A-1	38 150,00	1,00	F		0,000	21 800,00	1 020,37	0,00	136,25
MIN240434	N	0,00	B-1	358 875,00	8,00	F		0,000	45 150,35	15 441,99	0,00	3 917,99
MIN247497	N	0,00	A-1	280 355,41	8,00	F		0,000	27 998,79	11 539,01	0,00	1 748,67
MON231879	N	0,00	A-1	9 000,00	0,00	F		0,000	9 000,00	143,78	0,00	0,00
MON501879		0,00	A-1	341 666,73	10,00	F		0,000	33 333,32	9 084,75	0,00	2 673,62
MON528175EUR/0529327/001		0,00	A-1	2 000 000,00	19,00	F		0,000	96 519,95	18 037,61	0,00	2 394,29
MON530615EUR		0,00	A-1	2 962 500,00	19,00	F		0,000	144 785,13	22 997,53	0,00	1 860,48
MPH525916EUR-0526964/001		0,00	A-1	388 000,00	24,00	F		0,000	16 000,00	1 948,20	0,00	309,33
MPH525917EUR-0526965/001		0,00	A-1	388 000,00	24,00	F		0,000	16 000,00	1 948,20	0,00	309,33
MPH525918EUR-0526966/001		0,00	A-1	485 000,00	24,00	F		0,000	20 000,00	2 435,26	0,00	204,21
MPH525919EUR-0526967/001		0,00	A-1	485 000,00	24,00	F		0,000	20 000,00	2 435,26	0,00	386,66
MPH525920EUR-0526968/001		0,00	A-1	485 000,00	24,00	F		0,000	20 000,00	2 435,26	0,00	386,66
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		7 430,08					7 430,08	139,59	0,00	0,00
MON231899CHF	N	0,00	F-4	7 430,08	0,00	F		0,000	7 430,08	139,59	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		28 317,40					9 439,04	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		28 317,40					9 439,04	0,00	0,00	0,00
19-2002	N	0,00	A-1	28 317,40	2,00	F		0,000	9 439,04	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 464 290,22					653 037,33	167 147,37	0,00	28 086,80

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN240434	SFIL	870 000,00	358 875,00	1	0,00				0,00		0,000	15 441,99	0,00	3,43
TOTAL (B)		870 000,00	358 875,00						0,00			15 441,99	0,00	3,43
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
MON231899CHF	DEXIA	148 600,84	7 430,08	4	0,00				0,00		0,000	139,59	0,00	0,07
TOTAL (F)		148 600,84	7 430,08						0,00			139,59	0,00	0,07
TOTAL GENERAL		1 018 600,84	366 305,08						0,00			15 581,58	0,00	3,50

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	96,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 097 985,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	3,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	358 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					7 360 702,37	3 894 693,10										35 294,51	262 916,80	
HLM France Habitation	1993	P	HLM tradition et progrès 1993	CAISSE DES DEPOTS	48 812,25	5 727,02	2,00	A	R	EONIA	0,000	R		0,000	A-6		57,27	1 890,10
HLM France Habitation	1993	P	HLM Tradition et Progrès 1993	CAISSE DES DEPOTS	55 226,95	2 320,84	0,00	A	V	EONIA	0,000	V		0,000	A-2		23,21	2 320,84
HLM France Habitation	1993	P	HLM Tradition et Progrès 1993	CAISSE DES DEPOTS	37 084,67	3 004,90	1,00	A	V	EONIA	0,000	V		0,000	A-2		30,05	1 495,04
HLM France Habitation	1993	P	HLM tradition et Progrès 1993	CDC	49 100,10	3 978,78	1,00	A	V	EONIA	0,000	V		0,000	A-2		39,79	1 979,42
SA Essonne Habitat	1995	P	77 logements ZAC de la Garenne	CAISSE DES DEPOTS	4 142 395,40	1 162 330,40	7,00	A	V	EONIA	0,000	V		0,000	A-2		11 623,30	140 282,01
SA HALM ATHEGIENNE	2016	P	PLUS Newick	CAISSE DES DEPOTS	1 752 493,00	1 616 446,63	35,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		21 822,03	35 167,18
SA HLM ATHEGIENNE	2016	P	PLAI Newick	CAISSE DES DEPOTS	339 590,00	308 884,53	35,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		1 698,86	7 782,21
SA HLM ESSONNE HABITAT	2016	C	REHAB des Horizons	CAISSE DES DEPOTS	936 000,00	792 000,00	10,00	A	R	EONIA	0,000	R		0,000	A-1		0,00	72 000,00
TOTAL GENERAL					7 360 702,37	3 894 693,10										35 294,51	262 916,80	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20200804-10-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			ASSOCIATION LE CHAMP DU COQ	Association	1 000,00
6574			LES REVES AUX CLEFS	Association	500,00
6574			HITHANDZIK	Association	1 500,00
6574			ASSOCIATION LA POIGNEE DE SEL	Association	800,00
6574			AIKIBUDO CLUB ITTEVILLE	Association	500,00
6574			ASS. LA FORME LES FORMES	Association	9 000,00
6574			A.S.I. SECTION HAND BALL	Association	6 000,00
6574			JUDO CLUB ITTEVILLE	Association	3 500,00
6574			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	750,00
6574			ASS. SPORTIVE CES R. DOISNEAU	Association	2 000,00
6574			AMICALE PHILATELIQUE	Association	3 000,00
6574			TIRADES ET CHANTS	Association	1 700,00
6574			PETITS PICASSO D'ITTEVILLE	Association	300,00
6574			ASSOCIATION D'ERWAN A ELLA	Entreprise	500,00
6574			ELAN JEAN JAURES	Association	1 000,00
6574			COMITE DES FETES D'ITTEVILLE	Association	3 000,00
6574			ASS. SPORTIVE CES R. DOISNEAU	Association	2 000,00
6574			ASSOCIATION C.N.L.	Association	200,00
6574			ATELIER D'ART D'ITTEVILLE	Association	500,00
6574			ART ET PASSION	Association	400,00
6574			AMICALE CYCLISTE D'ITTEVILLE	Association	1 000,00
6574			CLUB DES JEUNES D'ITTEVILLE	Association	1 200,00
6574			A.S.I. SECTION FOOTBALL	Association	10 000,00
6574			F.N.A.C.A.	Association	500,00
6574			ASS PREVENTION EGLISE ST GERMAIN ITTEV	Association	500,00
6574			ECOLE DE PECHE INTERCOMMUNALE	Association	500,00
6574			DANC'ITT	Association	2 000,00
6574			COMITE DE JUMELAGE	Association	200,00
6574			RENAISSANCE ET CULTURE	Entreprise	250,00
6574			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	500,00
6574			LES PETITS FRERES DES PAUVRES	Association	800,00
6574			SECOURS POPULAIRE ITTEVILLE	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .